

Image not found or type unknown



Donation des biens communs au conjoint en cas de divorce

Par **malo10_old**, le **26/10/2007** à **13:04**

Bonjour,rnrnJe suis aujourd'hui dans la situation suivante : mon mari me quitte pour une autre femme. Nous souhaitons divorcer tous les deux par consentement mutuel. Nous avons deux enfants en bas âge, qui reste avec moi. Il souhaite me laisser la totalité des biens (maison en cours d'acquisition, mobiliers...).A-t-il possibilité de le faire?sous quelles conditions?rnMerci de votre réponse.rnCordialement.

Par **ly31**, le **26/10/2007** à **17:51**

Bonsoir,rnrnJe vous conseille de rencontrer un Notaire qui pourra vous donner la marche à suivre.rnrnIL est de toute évidence que si votre mari souhaite vous léguer des biens ou sa part de la communauté, il ne devrait y avoir aucun problème pour celarnrnJe vous souhaite bon couragernrnly31